

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R BROWN

Date de révision : 2011/08/16

page: 1/6

Version: 2.1

(30368032/SDS_GEN_CA/FR)

1. Identification du produit et de la société

Utilisation: Produit chimique pour la construction

Société

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence

CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

2. Identification des dangers

Aperçu - Urgence

IRRITANT.

Irritant pour les yeux et la peau.

CONTIENT UNE MATIÈRE QUI PEUT PROVOQUER UN CANCER.

état de la matière: liquide

Couleur: blanc(he)

Odeur: doux(ce)

Effets possibles sur la santé**Toxicité aiguë:**

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Irritation / corrosion:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets possibles sur l'environnement**Toxicité en milieu aquatique:**

Le produit n'a pas été testé.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Numéro CAS

14807-96-6

14808-60-7

Teneur (W/W)

≥ 15.0 - ≤ 40.0 %

≥ 0.1 - ≤ 1.0 %

Composants dangereux

talc

quartz (SiO₂)

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R BROWN

Date de révision : 2011/08/16
Version: 2.1

page: 2/6
(30368032/SDS_GEN_CA/FR)

4. Premiers secours

Indications générales:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Lorsque en contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Lorsque en contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Lorsque avalé:

Laver immédiatement la bouche avec de l'eau Consulter un médecin au besoin. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair:	Non inflammable.
Auto-inflammation:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone

Equipement de protection contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures de protection de l'environnement:

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R BROWN

Date de révision : 2011/08/16

page: 3/6

Version: 2.1

(30368032/SDS_GEN_CA/FR)

Nettoyage:

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications générales:

Eviter la formation d'aérosols. Eviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Eviter le contact cutané. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit n'est ni comburant, ni auto-inflammable, ni explosible.

Stockage

Indications générales:

Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

Tolérance de température

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

quartz (SiO ₂)	OSHA	VME 2.4 Des millions de particules par pied cube d'air Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.1 mg/m ³ Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.3 mg/m ³ Poussière totale ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique
	ACGIH	VME 0.025 mg/m ³ Fraction respirable ;

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R BROWN

Date de révision : 2011/08/16
Version: 2.1

page: 4/6
(30368032/SDS_GEN_CA/FR)

talc	OSHA	VME 20 Des millions de particules par pied cube d'air ; VME 2.4 Des millions de particules par pied cube d'air Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.1 mg/m3 Inhalable ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique VME 0.3 mg/m3 Poussière totale ; La valeur est calculée à l'aide d'une équation spécifique utilisant une valeur de 100%. Les valeurs de % inférieures donneront des limites d'exposition plus élevées. Voir la réglementation pour l'équation spécifique
	ACGIH	VME 2 mg/m3 Fraction respirable ; La valeur vaut pour les particules qui ne contiennent pas d'amiante et moins de 1% de silice cristalline.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Porter un masque à filtre pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains:

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Vêtements de protection:

dépend des conditions d'utilisation., Couvrir le mieux possible la peau exposée pour éviter tout contact cutané.,
Vêtement de protection léger

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide	
Odeur:	doux(ce)	
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.	
Couleur:	blanc(he)	
Valeur du pH:		Pas de données disponibles.
Point d'ébullition:	100 °C	
Densité:	env. 1.0 g/cm3	(20 °C)
Densité de vapeur:		Plus lourd que l'air.
% volatil:		

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R BROWN

Date de révision : 2011/08/16
Version: 2.1

page: 5/6
(30368032/SDS_GEN_CA/FR)

Eviter les températures extrêmes.

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Réactions dangereuses:

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Produits de décomposition:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

11. Informations toxicologiques

cancérogénicité

Données relatives à : quartz (SiO₂)

Le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a classifié cette substance dans le Groupe 1 cancérogène humain (connu).

Substance classifiée en tant que cancérogène par le NTP

Données relatives à : talc

Lors d'études sur les animaux au cours desquelles la substance était donnée par inhalation à hautes concentrations, un effet cancérogène a été observé.

12. Informations écologiques

Effets nocifs divers:

Pas de données disponibles pour la préparation. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination du produit:

Eliminer conformément aux prescriptions des autorités locales. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Elimination des emballages:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre
TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Fiche de données de sécurité

MBT XPOZ R BROWN

Date de révision : 2011/08/16
Version: 2.1

page: 6/6
(30368032/SDS_GEN_CA/FR)

Transport maritime

IMDG
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG
Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien

IATA/ICAO
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport

IATA/ICAO
Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Teneur en VOC:

9 - 10 g/l

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

produit chimique DSL, CA non bloqué / listé

Classification SIMDUT:

D2A: Matières ayant d'autres effets toxiques - Matières très toxiques



Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

FS rédigée par:

BASF NA Product Regulations

msds@basf.com

LIGNE DIRECTE BASF (800) 454 – COPE (2673)

FS rédigée le: 2011/08/16

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ